

VD_GERICHTE ZA10.036258 vom 5. September 2012

VD Tribunal cantonal, 2012-09-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZA10.036258

FR: VD_GERICHTE ZA10.036258 du 5 septembre 2012

IT: VD_GERICHTE ZA10.036258 del 5 settembre 2012

Erwägungen

E. 5

Il résulte de ce qui précède que le recours du 3 novembre 2010 est irrecevable et que le recours du 25 mars 2010 est sans objet, la

- 15 - cause devant par conséquent être rayée du rôle. La présente procédure relève de la compétence du juge unique, compétent pour rayer la cause du rôle (art. 94 al. 1 let. c LPA-VD [loi cantonale vaudoise du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative; RSV 173.36]). De plus, la valeur litigieuse au fond est inférieure à 30'000 fr. au vu des factures de soins figurant au dossier et comme l'a reconnu la recourante dans la précédente procédure (AA 81/09-73/2009) (art. 94 al. 1 let. a LPA-VD). Il n'est pas perçu de frais de justice, la procédure devant le tribunal cantonal des assurances étant gratuite (art. 61 let. a LPGA). Il n'est par ailleurs pas alloué de dépens, compte tenu de l'irrecevabilité du recours (art. 61 let. g LPGA a contrario). Par ces motifs, la juge unique p r o n o n c e : I. Le recours du 3 novembre 2010 est irrecevable. II. La cause est rayée du rôle, le recours du 25 mars 2010 étant sans objet. III. Il n'est pas perçu de frais de justice, ni alloué de dépens. La juge unique : La greffière :

- 16 - Du La décision qui précède est notifiée à : - Me Michel Bergmann (pour G. _____)
- R. _____, - Office fédéral de la santé publique, par l'envoi de photocopies. La présente décision peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral ; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.